



CAMPAGNE DE NETTOYAGE PRINTANIER RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DEMANDE DE PARTICIPATION

INTRODUCTION

Au Yukon, le mois de mai est synonyme de nettoyage de printemps. Du 1^{er} au 31 du mois, les organismes à but non lucratif qui participent au nettoyage des routes (la « campagne de nettoyage printanier ») recevront la somme de 300 \$.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DEMANDE DE PARTICIPATION

1. Ce programme s'adresse aux organismes à but non lucratif enregistrés et établis au Yukon.
 - Un organisme est un groupe de personnes membres d'une association, d'un club ou de tout autre groupe, qui doit être enregistré comme organisme à but non lucratif auprès de la Direction des entreprises, associations et coopératives du Yukon (867-667-5314 ou corporateaffairs@yukon.ca).
 - Les équipes sportives; les groupes artistiques, scolaires ou religieux; les clubs de bienfaisance; et les associations œuvrant à l'échelle locale sont considérés comme des organismes admissibles.
 - Chaque groupe doit être supervisé par une personne adulte et compter au moins cinq bénévoles.
2. Tous les groupes doivent désigner une personne responsable qui sera tenue de :
 - faire préparer les vêtements de sécurité, les sacs à ordures, l'information sur le ramassage des seringues de manière sécuritaire et les panneaux, et passer les prendre au poste d'entretien des routes local ou à la Direction de l'entretien à Whitehorse (9029 Quartz Road, bâtiment 1275);
 - s'assurer que les panneaux sont en place au début et à la fin de la zone avant le commencement du nettoyage, et que toutes les personnes participantes portent leurs vêtements de sécurité et qu'elles effectuent le travail sans danger;
 - s'assurer que son véhicule est stationné dans un endroit sûr et qu'il est disponible pendant toute la durée des travaux;
 - s'assurer que le tronçon assigné a été complètement nettoyé;
 - s'assurer que toutes les ordures ramassées sont portées au dépotoir local ou dans un lieu d'élimination approprié;
 - soumettre la facture dûment remplie et rapporter les vêtements de sécurité et les panneaux au poste d'entretien des routes local ou à la Direction de l'entretien à Whitehorse (9029 Quartz Road, bâtiment 1275);
 - signer le formulaire de facturation fourni par l'inspecteur ou l'inspectrice des travaux du programme.
3. Les formulaires de demande pourront être soumis à la Direction de l'entretien (par courriel à springlitter@yukon.ca ou en personne au 9029 Quartz Road, bâtiment 1275, à Whitehorse) à compter de 8 h 30, le premier jour ouvrable d'avril.
4. Pour choisir où vous désirez travailler, utilisez la liste des tronçons de route à nettoyer (fournie séparément). Les tronçons y sont classés par localité; les kilomètres et des points de repère y sont indiqués.
5. Le nettoyage de certains tronçons doit absolument être effectué pendant la première et la dernière semaine de mai. Assurez-vous que votre groupe sera en mesure de respecter cette exigence avant de choisir un de ces tronçons.
6. Les organismes inscrits recevront une lettre de confirmation précisant les tronçons qui leur sont assignés et les dates proposées pour effectuer le nettoyage. Assurez-vous de les respecter.
7. La personne responsable du groupe doit s'assurer que le bon tronçon a été nettoyé. À moins d'une entente à cet effet, le don ne sera pas versé à l'organisme si le groupe ne nettoie pas le tronçon qui lui a été assigné.
8. Si le nettoyage du tronçon assigné n'est pas effectué de façon satisfaisante, l'organisme en sera informé et il devra corriger la situation. Le don ne sera pas remis si le travail n'est pas fait à la satisfaction de l'inspecteur ou de l'inspectrice des travaux du programme.



CAMPAGNE DE NETTOYAGE PRINTANIER FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME DEMANDEUR		
Nom de l'organisme ou du groupe enregistré (doit être enregistré à titre d'organisme à but non lucratif auprès de la Direction des entreprises, associations et coopératives des Services aux collectivités)		Numéro d'enregistrement (6 chiffres)
Adresse postale (adresse de destination de toute correspondance)	Ville/Localité	Code postal
Nom de la personne responsable	Numéro de téléphone	
Courriel	Moyen de correspondance privilégié <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Courrier	

TRONÇONS À NETTOYER (voir la liste des tronçons de route à nettoyer à Whitehorse ou dans les autres localités)			
Préférence	Numéro du tronçon	Semaine privilégiée	Conditions particulières (ex. jeunes enfants)
1 ^{er} choix			
2 ^e choix			

Votre groupe accepterait-il de nettoyer plus d'un tronçon, le cas échéant? Oui Non

Note : Le personnel prendra en compte vos préférences lors de l'assignation des tronçons à nettoyer. Cependant, les demandes seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi et en fonction des contraintes opérationnelles.

DÉCLARATION	
Je, _____ (nom de la personne responsable du groupe , en lettres détachées), affirme avoir lu les directives et les conditions ci-jointes et accepte d'effectuer les travaux comme convenu. En signant la présente demande, notre organisme dégage le gouvernement du Yukon de toute responsabilité à l'égard de tous dommages-intérêts, de toute réclamation, demande, perte ou dépense, poursuite, action ou autre procédure en justice découlant des activités entreprises en vertu de la présente entente. En contrepartie du travail dûment effectué, la Direction de l'entretien fera un don de 300 \$ à l'organisme susmentionné, et ce, pour chaque tronçon nettoyé.	
Signature	Date AAAA - MM - JJ

Direction de l'entretien (W-12)

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867-667-8250 • Sans frais : 1-800-661-0408 (demandez qu'on transfère votre appel)

Courriel : springlitter@yukon.ca

Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis conformément au paragraphe 29(c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et seront utilisés à des fins d'administration des emprises routières du Yukon, en vertu de la *Loi sur la voirie* et toute autre loi connexe. Tous les renseignements recueillis seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour de plus amples renseignements, contactez le directeur de la Direction de l'entretien par la poste à C.P. 2703 (W-12), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, par téléphone au 867-667-5644 ou par courriel à springlitter@yukon.ca.